

composition de ce comité reflète le système économique qui a prévalu jusqu'à présent. Au lieu de préparer des études et de faire des recherches, le Comité devrait s'employer à trouver le moyen de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action. Toute autre démarche ne peut être interprétée que comme une tentative pour perpétuer indéfiniment l'attitude traditionnelle des pays riches face aux problèmes du développement. La délégation algérienne pense elle aussi que l'ONU et ses institutions doivent participer aux travaux du Comité du développement et elle estime que le

Conseil économique et social a un rôle important à jouer en coordonnant leurs efforts dans ce domaine et en évitant qu'ils ne fassent double emploi.

73. Bien qu'elle ait des réserves au sujet de certaines des observations formulées au cours de la séance en ce qui concerne les rapports entre le prix du pétrole et l'inflation, la délégation algérienne est disposée à accroître sa coopération avec la Banque mondiale et appuie les efforts de son président pour venir en aide aux pays en voie de développement.

La séance est levée à 12 h 55.

1925^e séance

Vendredi 18 octobre 1974, à 15 h 15.

Président : M. Aarno KARHILO (Finlande).

E/SR.1925

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Groupe de la Banque mondiale (*fin*) [E/5583]

1. M. DIETZE (République démocratique allemande) dit que, au cours de la discussion générale, sa délégation a défini sa position à l'égard de certaines des questions de fond qui sont traitées dans les rapports du Groupe de la Banque mondiale et qu'elle exposera sa position sur d'autres problèmes lorsque ces rapports seront examinés par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. M. Dietze attire l'attention du Conseil sur le fait que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne sont deux Etats souverains et indépendants et devraient être ainsi désignés dans les rapports du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

2. M. LASCARRO (Colombie) dit que, dans sa déclaration à la séance précédente, le Président de la Banque mondiale a décrit de manière impressionnante la situation des pays en voie de développement, l'écart croissant entre les pays industrialisés et les pays pauvres et le gaspillage des ressources économiques, qui est la cause principale de l'inflation et de la crise économique que le monde connaît actuellement et auquel il est urgent de mettre un terme.

3. M. Lascarro appuie les vues exprimées à la séance précédente par les représentants de l'Iran et de l'Algérie à propos du point à l'étude.

4. La délégation colombienne attache une grande importance au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adopté par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire dans sa résolution 3202 (S-VI), ainsi qu'aux mesures d'urgence et aux mesures à long terme en faveur des pays en voie de développement. M. Lascarro souhaite demander au Président de la Banque mondiale comment la Banque se propose d'appliquer les mesures envisagées dans le Programme d'action en vue de remédier à la diminution alarmante de l'aide publique au développement, exprimée en pourcentage du produit national brut, et à la situation catastrophique qu'il a spectaculairement décrite.

5. M. QADRUD-DIN (Pakistan) déclare que son pays, étant un pays à faible revenu, a été gravement touché par la crise économique mondiale actuelle. Le Pakistan ayant reçu ces dernières années une assistance économique importante par l'intermédiaire de la Banque mondiale, les politiques et activités futures de la Banque l'intéressent au plus haut point. Le Président de la Banque a fait allusion à la récente hausse des prix des produits de base, dont ont profité certains pays en voie de développement, mais il a aussi prévu une détérioration des termes de l'échange de la plupart de ces pays à l'avenir, détérioration qui annulerait tout accroissement du volume des exportations qui pourrait être obtenu grâce à une augmentation de la production. Le Président de la Banque a ajouté que la réduction du taux de croissance des pays développés du fait de leurs difficultés en matière de paiements courants posera de graves problèmes aux pays en voie de développement, car il existe un rapport direct entre cette réduction et celle de leur propre taux de croissance. La solution aux problèmes des paiements des pays développés ne réside pas dans le recyclage des excédents sous forme de placements ou de dépôts bancaires à court terme dans les pays en question. Ces mesures ne sont que des palliatifs provisoires. Il est urgent de prendre des mesures concrètes et rationnelles pour s'attaquer aux graves problèmes auxquels se heurte la communauté internationale, en particulier les pays en voie de développement. L'assistance au développement n'est pas un luxe que l'on peut se permettre seulement lorsque tout va bien; au contraire, c'est une responsabilité sociale et morale, et même une nécessité économique.

6. Le processus de recyclage des excédents des revenus pétroliers pourrait aider à résoudre le double problème de l'inflation et de la récession dans les pays développés, à condition qu'il conduise à la création de marchés toujours plus larges pour leurs exportations. Les pays en voie de développement à faible revenu peuvent offrir de vastes débouchés aux biens d'équipement produits par les pays développés. Ce potentiel pourrait être exploité grâce à des politiques commerciales mûrement pesées visant à permettre aux produits des pays en voie de développement d'accéder librement aux marchés des pays développés. Un lien

doit être établi entre la nécessité de recycler les fonds excédentaires et la nécessité, d'une part, d'élargir les marchés pour les produits des pays développés comme pour ceux des pays en voie de développement et, d'autre part, d'accroître l'assistance au développement.

7. De l'avis de la délégation pakistanaise, la Déclaration et le Programme d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire fournissent le cadre dans lequel ce processus pourrait se développer. A ce propos, le Fonds spécial, créé aux termes de la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée, pour les secours d'urgence et l'assistance au développement revêt une importance capitale.

8. La délégation pakistanaise espère que les travaux du Comité du développement créé conjointement par la Banque et le FMI compléteront les efforts du Conseil pour résoudre les problèmes économiques et sociaux avec lesquels la communauté internationale est actuellement aux prises.

9. M. PERCY (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Président de la Banque mondiale de la manière précise dont il a évalué la situation économique internationale. On ne résoudra pas les problèmes économiques complexes qui se posent actuellement si l'on se limite à une analyse simpliste de la situation et si l'on y voit seulement une lutte entre les pays riches et les pays pauvres. Une évaluation réaliste et précise de la situation économique mondiale contribuerait à la réalisation d'un accord fondamental dans ce domaine et faciliterait la solution des problèmes que rencontre la communauté internationale.

10. La délégation des Etats-Unis d'Amérique pense aussi que la situation dans les pays en voie de développement les plus pauvres est désastreuse et qu'elle exige une aide supplémentaire. M. Percy se plaît à noter que les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont offert une assistance financière et les encourage dans cette voie, et il saurait gré à la Banque mondiale de tout ce qu'elle pourra faire pour accélérer l'utilisation de ces fonds, car le temps presse. Les pays développés consommateurs de pétrole sont désavantagés, car il leur est impossible de se libérer du jour au lendemain de leur étroite dépendance à l'égard du pétrole. La Banque mondiale devra insister sur l'importance de la conservation de toutes les ressources naturelles, y compris le pétrole, dans l'intérêt des pays consommateurs aussi bien que des pays producteurs. A ce propos, M. Percy se félicite des mesures prises par certains pays pour réduire leur consommation de pétrole et pour trouver d'autres sources d'énergie. Comme le Président des Etats-Unis l'a fait remarquer, une réduction massive de la consommation de pétrole et la conservation de l'énergie sont essentielles dans la lutte contre l'inflation.

11. Se référant aux problèmes alimentaires et à la famine dans le monde, M. Percy souligne la nécessité de fournir des engrais et de partager les connaissances scientifiques et techniques afin d'améliorer la production agricole.

12. En conclusion, M. Percy regrette qu'il n'ait pas encore été possible de parvenir à un consensus sur le texte du projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats, et il demande à la Banque mondiale d'examiner la question et de voir comment elle pourrait, grâce à ses bons offices et à des conseils techniques, aider à résoudre les problèmes en suspens.

13. M. McNAMARA (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de l'Association internationale de développement et de la Société financière internationale) déclare que le Groupe de la Banque mondiale examinera de très près les problèmes les plus importants soulevés par les membres du Conseil et leur répondra en détail en temps voulu.

14. Plusieurs délégations ont évoqué la création du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI. Ce comité ministériel a été créé à l'instigation des pays en voie de développement. Son objectif est de conseiller les gouverneurs de la Banque et du Fonds en ce qui concerne le transfert de ressources réelles aux pays en voie de développement. Jusqu'ici, le Comité ne s'est réuni qu'une seule fois. Il est encourageant de voir que des ministres sont prêts à consacrer du temps à la recherche de solutions aux problèmes du développement. Dans la résolution portant création du Comité, il est fait allusion à la nécessité de coordonner ses activités avec celles de l'Organisation des Nations Unies, et les représentants de l'Organisation sont invités à des réunions du Comité afin d'éviter tout chevauchement ou tout conflit dans les efforts déployés de part et d'autre.

15. Quant à la possibilité d'organiser des réunions plus fréquentes entre les représentants de la Banque mondiale et le Conseil, M. McNamara déclare que la Banque souhaite vivement fournir à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Conseil, toute l'assistance technique possible.

16. A propos de la répartition des voix au Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, M. McNamara dit que ces deux institutions sont en train de réexaminer la structure de leur capital et qu'il se réjouirait de tout accroissement du nombre de voix allouées aux pays en voie de développement, par le biais de contributions plus importantes des pays de l'OPEP, qui se sont déclarés favorables à l'adoption d'une telle formule. Dans le cadre du Groupe de la Banque mondiale, le rôle des pays en voie de développement s'est accru de façon spectaculaire au cours des dernières années comme en témoignent les nombreuses activités du Groupe en matière de développement.

17. L'accord sur la quatrième phase de la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID) n'a pas encore été ratifié. Etant donné que les contributions volontaires qui ont permis de poursuivre les opérations seront totalement engagées d'ici à la fin de l'année, l'AID cessera de fonctionner au début de 1975 à moins que l'accord tendant à reconstituer ses ressources ne soit ratifié ou que des nouvelles contributions volontaires ne soient versées.

18. Répondant à la question posée par le représentant de la France au sujet du programme quinquennal de la Banque, M. McNamara déclare que le premier exercice de ce programme ira jusqu'au 30 juin 1976. Vu la longueur de cette période initiale, il faut engager des fonds au-delà de cette date. M. McNamara compte se fonder sur le programme élaboré pour les quatre années suivantes en attendant que le Conseil d'administration de la Banque étudie la situation.

19. En ce qui concerne la question de la représentation de la Chine, comme il l'a indiqué l'année précédente à la reprise de la cinquante-cinquième session du Conseil (1882^e séance), la Banque a reçu du Gou-

vernement de la République populaire de Chine une communication concernant cette question, qui avait été transmise aux administrateurs pour examen. Des consultations ont eu lieu avec l'Ambassadeur de Chine, qui a accepté de communiquer à son gouvernement la demande de précisions formulée par la Banque à propos de certaines questions et d'informer la Banque de sa réponse. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Les représentants de la Banque sont disposés à rencontrer des représentants du Gouvernement chinois, quels que soient la date, le lieu et le niveau de cette rencontre.

20. En ce qui concerne la conservation des ressources, M. McNamara considère personnellement que les mesures dans ce domaine sont l'une des rares activités qui peuvent être entreprises sans entraîner de frais pour les pays développés et qui seraient profitables aux pays en voie de développement.

21. En réponse à la demande formulée par le représentant des Etats-Unis, M. McNamara déclare que si l'Organisation des Nations Unies demande à contribuer à la conclusion d'un accord sur le projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats, il est disposé à faire des recommandations dans ce sens au Conseil d'administration de la Banque.

22. Se référant aux préoccupations exprimées par certaines délégations devant la prolifération des fonds de développement, M. McNamara est d'accord pour penser que les institutions existantes devraient être modifiées compte tenu des circonstances nouvelles, la prolifération inutile des fonds étant ainsi évitée.

23. En ce qui concerne la situation de l'alimentation dans le monde, la Banque participera à la mise en œuvre de toutes les décisions qui seront prises à la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation qui va avoir lieu en novembre afin d'accroître la production vivrière.

24. Quant à la possibilité pour la Banque de servir d'agent d'exécution pour le Fonds spécial des Nations Unies, M. McNamara souhaiterait étudier cette question avec le Conseil d'administration, mais il est convaincu, comme il l'a déjà indiqué à plusieurs hauts fonctionnaires de l'ONU, que la Banque sera entièrement disposée à assumer ce rôle.

25. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'entend pas d'objection, il considérera que le Conseil décide de prendre acte avec satisfaction des rapports du Groupe de la Banque mondiale (E/5583).

La décision est adoptée [décision 54 (LVII)].

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale sur sa première session extraordinaire (E/5589)

26. M. CORDOVEZ (Secrétaire du Conseil) rappelle que la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) a informé le Conseil à sa cinquante-septième session qu'elle tiendrait une session extraordinaire en vue d'étudier la question de l'emplacement de son siège permanent. A sa session extraordinaire, qui s'est tenue les 9 et 10 septembre 1974, la Commission a adopté la résolution 6 (S-I) relative à l'emplacement de son siège, résolution dont le texte est reproduit au chapitre III de son rapport (E/5589). Le Secrétaire général est disposé à prendre les dispo-

sitions nécessaires pour permettre au Gouvernement libanais d'appliquer cette résolution, qui doit être approuvée par le Conseil avant d'être présentée à l'Assemblée et aux autorités intéressées pour qu'elles y donnent suite.

27. Le PRÉSIDENT invite l'observateur du Liban à prendre la parole.

28. M. GHORRA (Observateur du Liban) déclare qu'il souhaite faire une brève déclaration à propos du rapport de la CEAO sur sa première session extraordinaire, qui traite essentiellement de deux questions, à savoir l'emplacement du siège de la Commission et le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le développement régional.

29. Au cours du débat sur la résolution 6 (S-I), le Ministre libanais des affaires étrangères a déclaré que le Gouvernement libanais mettrait à la disposition de la Commission toutes les facilités matérielles et morales dont elle aurait besoin pour remplir efficacement ses fonctions. Le Secrétaire exécutif de la CEAO a présenté au Gouvernement un mémorandum précisant les besoins de la Commission. Des progrès notables ont déjà été réalisés en ce qui concerne les aspects juridiques d'un "accord de siège", conformément aux pratiques de l'ONU, et l'on espère que cet accord pourra être signé dans un avenir relativement proche. Le Gouvernement libanais a désigné une commission chargée d'étudier les besoins de la CEAO sur le plan pratique. La Commission étudie ceux-ci avec la plus grande bienveillance et l'on espère aboutir à une décision définitive, sur la base de l'engagement que le Ministre des affaires étrangères a pris à l'égard de la Commission, dès qu'un nouveau gouvernement aura été constitué.

30. Le Gouvernement libanais a mis en route un programme en vue de créer un centre des Nations Unies à Beyrouth. Il a déjà acheté un terrain d'une superficie suffisante pour y édifier des bâtiments capables d'accueillir plusieurs organisations ayant des bureaux nationaux ou régionaux à Beyrouth et éventuellement d'autres organismes, et il a également décidé de consentir à l'ONU des prêts à long terme sans intérêt pour financer les travaux de construction. Un centre de conférences international sera également construit. Le Gouvernement espère que la CEAO décidera, le moment venu, d'établir son siège permanent à Beyrouth; des dispositions sont actuellement prises dans cette perspective.

31. Le Liban a toujours appuyé l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et a fidèlement adhéré aux principes de la Charte. L'initiative qu'il a prise en relançant une ancienne proposition visant à créer une commission économique pour la région du Moyen-Orient est née de son désir d'aider cette région et d'y promouvoir le rôle de l'ONU. Le Liban est convaincu que la CEAO est appelée à jouer un rôle important dans l'accélération du processus de développement des pays qu'elle dessert et qu'elle donnera un nouvel élan aux programmes de développement d'ensemble de l'ONU. La création de la Commission coïncide avec un essor financier et économique dans les pays du Moyen-Orient et son programme d'action, qui a été approuvé par le Conseil à sa cinquante-septième session, bien que modeste comparé au potentiel disponible, marque néanmoins un pas en avant vers une participation plus efficace de la région aux activités d'ensemble dans le domaine de la coopération régionale et internationale, sous les auspices de l'ONU.

32. La résolution 7 (S-I) traite des projets régionaux et multinationaux du PNUD. A la dix-septième session du Conseil d'administration du PNUD, en janvier 1974, un certain nombre de délégations, y compris celle du Liban, ont souligné la nécessité pour le PNUD d'accorder une importance accrue aux aspects régionaux du développement. Onze pour cent seulement des fonds destinés aux projets régionaux ont été attribués à la région constituée par l'Europe tout entière, la Méditerranée et le Moyen-Orient, qui comprend à la fois des pays développés, d'autres moins développés et des pays en voie de développement.

33. La résolution souligne une autre nécessité, à savoir celle de créer un bureau spécial du PNUD chargé de desservir les pays arabes considérés comme un groupe. Les nouvelles possibilités offertes par le Moyen-Orient donnent un attrait certain à la planification et au développement régionaux. Il se pourrait donc que le PNUD doive définir de nouveaux critères pour procéder aux ajustements nécessaires, tant dans la répartition des fonds que dans la mise en œuvre de la planification et du développement à l'échelon régional et sous-régional. En proposant la création de la CEAO, l'une des principales revendications des pays de cette région était que cette dernière avait longtemps été défavorisée dans le cadre de l'ONU. Chacun reconnaît l'importance de cette région et le rôle qu'elle pourrait jouer dans l'effort de développement d'ensemble, si l'occasion lui était offerte de se développer dans la paix et la stabilité. Le rôle que jouera la Commission dans la coopération régionale sera donc suivi avec un intérêt tout particulier. Les peuples et les gouvernements de la région ont enfin atteint une ère d'abondance financière. Leur attention s'oriente principalement vers la satisfaction de leurs besoins légitimes

dans le domaine du développement et vers une participation aux activités des pays en voie de développement dans ce même domaine. Les organismes de l'ONU, et en particulier le PNUD et la CEAO, ont là une chance unique d'aider à transformer cette abondance financière en projets de développement concrets, propres à relever le niveau de vie des peuples de la région.

34. Le PRÉSIDENT suggère au Conseil de décider de prendre acte du rapport de la CEAO sur sa première session extraordinaire (E/5589) et de faire sienne la résolution 6 (S-I) de la Commission intitulée "Emplacement du siège de la Commission".

La décision est adoptée [décision 55 (LVII)].

**Questions relatives aux droits de l'homme :
plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des
droits syndicaux (E/5588)**

35. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur une note du Secrétaire général relative aux allégations concernant des violations de droits syndicaux à Bahreïn (E/5588), qui a été communiquée au Conseil conformément aux règlements en vigueur. Le Conseil pourrait décider de transmettre la communication émanant de la Fédération syndicale mondiale, qui est annexée à la note du Secrétaire général, au Groupe spécial d'experts créé conformément à la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme et de prier le Groupe spécial d'experts de présenter ses conclusions sur la question dans le rapport qu'il présentera au Conseil à sa cinquante-huitième session.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 15.

1926^e séance

Mardi 19 novembre 1974, à 15 h 15.

Président : M. Aarno KARHILO (Finlande).

E/SR.1926

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Conférence mondiale de la population (E/5585 et Corr.1)

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa 1890^e séance, tenue le 10 janvier 1974, le Conseil avait décidé que l'inscription de la question du rapport de la Conférence mondiale de la population à l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante-septième session avait pour but de permettre à l'Assemblée générale d'examiner cette question lors de sa vingt-neuvième session et au Conseil de l'examiner ensuite en profondeur lors de sa cinquante-huitième session. Il propose donc de demander au secrétaire général de la Conférence mondiale de la population de faire une déclaration liminaire et que le Conseil prenne acte du rapport (E/5585 et Corr.1) et le transmette à l'Assemblée générale pour examen à la session en cours, étant entendu que le Conseil étudiera le rapport de façon approfondie en 1975.

2. M. CARRILLO FLORES (Secrétaire général de la Conférence mondiale de la population) déclare que

les représentants des organismes des Nations Unies qui s'intéressent aux questions de population et aux problèmes connexes, les représentants de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes et les représentants de 137 Etats et de quatre mouvements de libération nationale ont assisté à la Conférence mondiale de la population, qui s'est tenue à Bucarest du 18 au 30 août 1974. Les participants représentaient ainsi 98 p. 100 de la population mondiale.

3. Un résumé de la discussion générale de la Conférence plénière apparaît au chapitre IV du rapport (E/5585 et Corr.1). Le secrétaire général de la Conférence désire faire les commentaires d'ordre général suivants.

4. Premièrement, on a reconnu qu'il existait non seulement une grande diversité de situations d'un pays et d'une région à l'autre, mais aussi un sentiment de solidarité mondiale, ce qui du reste n'empêchait pas tous les Etats de défendre énergiquement leur droit souverain de définir leur propre politique démographique. Deuxièmement, la Déclaration concernant l'instaura-